



Déclaration FO Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social

Jeudi 2 décembre 2021

Des milliers de salariés du secteur social, médico-social, de la protection de l'enfance, de la petite enfance, de l'insertion et de l'aide à domicile se mobilisent et continueront de se mobiliser car ils n'en peuvent plus de leurs conditions de travail dégradées et de la misère salariale.

FO soutient tous les mouvements en cours et tous ses syndicats et les salariés qui seront en grève et se mobiliseront, dans l'unité.

Les milliards sont là et pourtant nos secteurs indispensables n'en bénéficient toujours pas, à la hauteur des nécessaires besoins.

Avec leurs organisations syndicales les salariés revendiquent d'obtenir sans attendre, pour tous, et sans contrepartie les 183 euros net.

Pour FO, par « sans contrepartie », nous entendons réaffirmer notre opposition à toute remise en cause des conventions collectives et des droits conventionnels, telle que voulue par le gouvernement et les employeurs AXESS.

La Confédération patronale, divisée, et contrairement aux positions et mobilisations qu'elle s'est autorisée à initier, met ce jour à signature un simple avenant de transposition du Ségur qui ne répond pas à l'exigence d'égalité salariale que nous défendons.

AXESS applique à la lettre les préconisations gouvernementales issues de l'accord de méthode Laforcade pourtant minoritaire. Cet avenant consacre la division des salariés, car seuls les soignants sont concernés. Il préfigure la volonté de remise en cause de nos classifications conventionnelles et par là même nos conventions collectives.

Nous n'en serons pas signataires et nous y sommes opposés comme nous étions déjà opposés à l'accord de méthode Laforcade.

Forts de la mobilisation en cours de milliers de salariés, et des accords déjà signés dans des associations et des fondations pour l'application sans contrepartie des 183 € pour tous, nous demandons l'ouverture d'une négociation d'un accord national sur ces bases et déclinable dans toutes les conventions collectives.

C'est la seule voie permettant d'ouvrir une véritable négociation conforme aux attentes et revendications des salariés.

Par ailleurs, nous les invitons à continuer avec leurs organisations syndicales à construire le rapport de force et obtenir là où ils sont, l'ouverture de négociation, sur la base de leurs cahiers de revendications et pour des accords d'application immédiate des 183 euros nets. C'est dans ce mouvement commun que nous gagnerons sur cette légitime revendication.

Conformément à la décision intersyndicale que nous portons avec la CFE-CGC, la CGT et la CFTC, FO est prête à appeler à la grève et à une mobilisation nationale le jour de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui devrait se tenir, d'après le Premier Ministre, au plus tard le 15 janvier 2022. Nous lui demanderons à être reçus et enfin être entendus.

Nous porterons à cette occasion l'ensemble de nos revendications :

- **183 € pour tous sans contrepartie,**
- **maintien et amélioration de toutes nos conventions collectives,**
- **un plan d'urgence pour l'amélioration des conditions de travail et l'obtention des moyens nécessaires à la hauteur des besoins de tous ceux dont nous nous occupons,**
- **retour à la liberté de négociation**

Contact :

Action Sociale : lafnas@fnasfo.fr / 01 40 52 85 80
Santé Privée : secretariat@unsfo.org / 01 44 01 06 10